



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-212

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-50077-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : VAL SAINT ANDRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE PAYANT, D'UN EMPLACEMENT POUR UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 3.3

Locations

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme BONTHOUX Odile

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VAL SAINT ANDRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE PAYANT, D'UN EMPLACEMENT POUR UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 3 mai 2012, le Centre Social et Culturel « la Grande Bastide » a sollicité la mise à disposition d'un local vacant, et ce, afin de lui redonner sa destination initiale, à savoir un local pour les jeunes du Val Saint André.

En avril 2014, le Centre Social et Culturel « la Grande Bastide » nous a fait part d'un projet sur le quartier porté par Monsieur Jean LAUDICINA ; il s'agit d'un projet de restauration rapide incluant un volet d'insertion par le biais de l'embauche d'un jeune issu du quartier, suivi par le Centre Social.

Il a d'ailleurs été convenu que deux demi-journées par semaine d'apprentissage au métier de la restauration et de la pizzeria se dérouleront en lien avec le Centre Social. Un atelier cuisine sera destiné aux adhérents du secteur « familles », du secteur « seniors » du Centre Social et de l'Association « L.A.R.Q.U.E ». Ils pourront ainsi cuisiner dans le snack mobile et partageront ensemble le plat préparé pour un moment de convivialité entre personnes âgées.

Ainsi, la demande formulée par Monsieur LAUDICINA, qui pour ce projet a reçu l'accord des associations de proximité du Val Saint André (CIQ, Club des Vieux Boulomanes, association des Commerçants et Comité d'Animation et de Loisirs du Val Saint André) est que la Ville l'autorise provisoirement à installer un kiosque de petite restauration sur l'esplanade, à proximité du local jeunes.

Ce projet se faisant en lien avec le Centre Social, nous avons donc autorisé à occuper un emplacement de 20 m², et ce, à compter du 27 juin 2014.

Monsieur LAUDICINA a précisé que ce projet se ferait sur 3 mois (de juin à septembre) et, qu'à l'issue de cette période, un bilan de l'action sera adressé à la Ville. Compte-tenu du caractère social de cette demande, l'emplacement destiné sur le plan annexé étant libre de toute occupation, un accord de principe a donc été émis et les modalités de la mise à disposition ont été arrêtées comme suit :

- **OBJET** : emplacement pour un kiosque de petite restauration, d'une superficie d'environ 20 m², sur la parcelle BO0112 sise avenue du Square au Val Saint André ;
- **DUREE** : du 27 juin 2014 au 26 septembre 2014 ;
- **LOYER MENSUEL** : 616,00 €, non assujetti à TVA, payable à terme échu auprès de Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale ;
- **FLUIDES** : le locataire fera son affaire des branchements pour les fluides (eau & électricité) et assumera l'ensemble des charges locatives afférentes à cette location ;
- **DESTINATION DU BIEN** : installation d'un kiosque de petite restauration ;
- **INTERDICTION** de céder, même partiellement, le bénéfice des droits ainsi octroyés au locataire ;
- **SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE D'UNE ASSURANCE** par le locataire ;
- **RESILIATION** : préavis de 8 jours en cas de manquement de la part du locataire face à ces obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER VOTRE ACCORD** pour la location de l'emplacement auprès de Monsieur Jean LAUDICINA ;
- **APPROUVER** les modalités sus-désignées de la location ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la « Gestion des Propriétés Communales » à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2014-212 - VAL SAINT ANDRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE PAYANT, D'UN EMPLACEMENT POUR UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

B00112

